



Lettre aux Organisations Syndicales de la RATP

Paris, le 29 septembre 2009

Chers Camarades,

En 2004, un nouveau contrat social a été signé, créant une nouvelle Caisse de Coordination aux Assurances sociales à la RATP, auquel certaines organisations ont souscrites, d'autres pas.

Sans refaire les débats d'hier, force est de constater que depuis la mise en place du nouveau contrat social la CCAS n'a eu de cesse de mener une politique de santé purement répressive, sous le couvert des directives de la RATP, visant uniquement à « améliorer le présentisme des agents ».

Selon nous la protection sociale ne doit répondre à aucune logique marchande, d'autant plus que les restructurations en chaîne ne font qu'augmenter le stress et les pénibilités au travail.

Début 2008, notre organisation syndicale a été la première à dénoncer la mise en place de contrôles renforcés par la Caisse. C'est ainsi que le dispositif, injustement baptisé « Suivi Médical Encadré », a recueilli l'unanimité des organisations syndicales contre lui, tous dénonçant son caractère non réglementaire.

Au 31 mai 2009, 1474 collègues ont ainsi été frappés par ce dispositif, et 325 d'entre eux se sont vu suspendre leur indemnisation.

Aujourd'hui, la direction de la CCAS commence les tours d'audience pour annihiler les derniers pans de notre statut, qui constitue le contrat moral souscrit entre la RATP et ses agents, dégradant un peu plus le régime spécial de protection sociale de notre entreprise publique.

Cette politique marchande est devenue insupportable pour tous nos collègues en souffrance, et amène notre Organisation Syndicale à suspendre toute discussion avec la Caisse, car il est temps que chacun assume ses responsabilités, et en premier lieu les signataires du nouveau contrat social qui, en maintenant leur signature cautionnent implicitement la politique répressive de la CCAS.

Enfin, dans le cadre du SME, nous estimons que le Conseil de Prévoyance doit urgemment saisir la justice, comme il a déjà su le faire par le passé concernant les commissions médicales.

Chacun sera redevable vis-à-vis des salariés, de part son opposition ou son absence de réaction face à une politique purement comptable de la CCAS.

Recevez, Chers camarades, nos meilleures salutations syndicales

Philippe TOUZET
Délégué Central SUD RATP